

	METAL D
SOINS COURANTS	
Honoraires médicaux - Consultations, visites généralistes OPTAM/OPTAM-CO	350 % BR
Honoraires médicaux - Consultations, visites généralistes Hors OPTAM/OPTAM-CO	200 % BR
Honoraires médicaux - Consultations, visites spécialistes OPTAM/OPTAM-CO	350 % BR
Honoraires médicaux - Consultations, visites spécialistes Hors OPTAM/OPTAM-CO	200 % BR
Honoraires paramédicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes...)	200 % BR
Analyses et examens de laboratoire	200 % BR
Actes d'imagerie médicale (radiologie, échographie...) OPTAM/OPTAM-CO	250 % BR
Actes d'imagerie médicale (radiologie, échographie...) Hors OPTAM/OPTAM-CO	200 % BR
Actes techniques médicaux OPTAM/OPTAM-CO	250 % BR
Actes techniques médicaux Hors OPTAM/OPTAM-CO	200 % BR
Pharmacie : médicaments remboursés par l'AMO	100 % BR
Actes de petite chirurgie OPTAM/OPTAM-CO	300 % BR
Actes de petite chirurgie Hors OPTAM/OPTAM-CO	200 % BR
Matériel médical :	
Orthopédie, Petits et grands appareillages	300 % BR + 600 €/an
HOSPITALISATION (1)	
Actes chirurgicaux, d'anesthésie et d'obstétrique OPTAM / OPTAM-CO	300 % BR
Actes chirurgicaux, d'anesthésie et d'obstétrique Hors OPTAM / OPTAM-CO	200 % BR
Si acte médical supérieur à 120 €, prise en charge du forfait	24 €
Honoraires médicaux OPTAM / OPTAM-CO	300 % BR
Honoraires médicaux Hors OPTAM / OPTAM-CO	200 % BR
Frais de séjour	200 % BR
Forfait journalier	100 % Frais réels
Forfait patient urgent	100 % Frais réels
Chambre particulière en ambulatoire : illimité	3,75 % PMSS/jour
Chambre particulière	
Chirurgie : illimité, médecine : illimitée, maternité : illimitée, Maison de convalescence : 60 jours par an, maison de repos : 60 jours par an, rééducation : 60 jours par an, moyen séjour : 60 jours par an, psychiatrie : illimitée	4 % PMSS/jour
Frais d'accompagnement : moins de 18 ans : illimité	2 % PMSS/jour
Garanties majorées en cas d'accident de la circulation	
Actes chirurgicaux et d'anesthésie OPTAM/OPTAM-CO	350 % BR
Actes chirurgicaux et d'anesthésie Hors OPTAM/OPTAM-CO	200 % BR
Chambre particulière (6 mois maximum en secteur médecine et chirurgie)	150€/jour
Frais d'accompagnement : lit et repas en milieu hospitalier	75 €/jour
Frais liés à l'hospitalisation facturés par l'établissement (télévision, téléphone...)	100 €/an
OPTIQUE (2) 1 équipement tous les 2 ans, sauf pour les mineurs de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue	
 Équipement 100 % Santé * (monture et verres classe A)	Remboursement intégral
Équipement hors 100 % Santé (monture et verres classe B)	
- Verre simple	160 €/verre
- Verre complexe	300 €/verre
- Verre très complexe	350 €/verre
- Monture	100 €
Avantage adhérent Équipement si achat dans un espace optique PréviFrance	
- D'un équipement à verres simples. Dans la limite des plafonds des «Contrats Responsables»	+ 30 €
- D'un équipement à verres complexes. Dans la limite des plafonds des «Contrats Responsables»	+ 60 €
Lentilles remboursées par l'assurance maladie obligatoire	100 % BR
Forfait Lentilles remboursées par l'assurance maladie obligatoire	420 €/an
Forfait Lentilles non remboursées par l'assurance maladie obligatoire	420 €/an
Avantage adhérent lentilles si achat dans un espace optique PréviFrance	
	+ 30 €/an
Chirurgie réfractive de l'œil (myopie, hypermétropie, presbytie)	800 €/œil
* Tels que définis réglementairement	
DENTAIRE (3)	
 Soins et prothèses 100 % Santé * (Panier sans reste à charge)	Remboursement intégral
Soins et consultations	200 % BR
Inlay-Onlay	350 % BR
Prothèses remboursées par l'AMO (Paniers à reste à charge maîtrisé et tarifs libres)	450 % BR
Inlay-core et inlay-core à clavettes (Paniers à reste à charge maîtrisé et tarifs libres)	370 % BR
Prothèses non remboursées par l'AMO	450 % BR
Orthodontie remboursée par l'AMO	400 % BR
Orthodontie non remboursée par l'AMO BR reconstituée	450 % BR
Implantologie et parodontologie remboursées par l'AMO	200 % BR
Implantologie non remboursées par l'AMO	700 €/implant 2 implants max/an
Parodontologie non remboursées par l'AMO	300 €/an
* Tels que définis réglementairement	

AIDES AUDITIVES (4) 1 prothèse par oreille tous les 4 ans

 Équipement 100 % Santé * (Classe 1)	Remboursement intégral
Équipement hors 100 % Santé (Classe 2)	
Aides auditives	350 % BR
Piles et autres accessoires	100 % BR
Aides auditives - Avantage adhérent si achat dans le centre d'audioprothèse PréviFrance	+ 100 €/oreille

*Tels que définis réglementairement.

TRANSPORT

100 % BR

LES PLUS (5)

Cures Thermales : Honoraires de surveillance médicale, forfait thermal forfait hébergement	100 % BR + 400 €/an
Forfait séances nombre de séances maximum toutes spécialités énumérées confondues : Acupuncteur, Chiropraticien, Ostéopathe	105 €/séance 4 séances max/an
Forfait séances nombre de séances maximum toutes spécialités énumérées confondues : Étiopathie, Psychomotricien, Tabacologue, Diététicien diplômé d'état, Ergothérapeute, Microkinésithérapeute, Pédicure, Podologue, Psychologue	40 €/séance 4 séances max/an
Vaccins non remboursés par l'AMO	100 % Frais réels
Forfait maternité	550 €
Actes de prévention remboursés par l'AMO	100 % BR

Ces garanties sont conformes à la législation en vigueur sur les contrats responsables. Elles seront automatiquement adaptées en fonction des évolutions législatives et réglementaires. Si vous êtes hors parcours de soins coordonnés, votre contrat ne prendra pas en charge la diminution des remboursements appliquée par l'assurance maladie obligatoire, ni les dépassements d'honoraires. Mentions complémentaires au dos de la plaquette.

